

## ACTION SOCIALE PRESTATIONS INTERMINISTERIELLES

Taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013

### Prestations

**Taux 2013**

<b>Restauration</b>	
Prestation repas	<b>1,20 €</b>

<b>Aide à la famille</b>	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	<b>22,35 €</b>

<b>Subventions pour séjours d'enfants</b>	
En colonies de vacances :	
♦ Enfants de moins de 13 ans	<b>7,17 €</b>
♦ Enfants de 13 à 18 ans	<b>10,87 €</b>
En centres de loisirs sans hébergement :	
♦ Journée complète	<b>5,18 €</b>
♦ Demi-journée	<b>2,61 €</b>
En maisons familiales de vacances et gîtes	
♦ Séjours en pension complète	<b>7,55 €</b>
♦ Autre formule	<b>7,17 €</b>
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
♦ Forfait pour 21 jours ou plus	<b>74,37 €</b>
♦ Séjours d'une durée inférieure, par jour	<b>3,53 €</b>
Séjours linguistiques	
♦ Enfants de moins de 13 ans	<b>7,17 €</b>
♦ Enfants de 13 à 18 ans	<b>10,87 €</b>

<b>Enfants handicapés</b>	
Allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	<b>156,38 €</b>
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux	<b>30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</b>
Séjours en centre de vacances spécialisés (par jour)	<b>20,47 €</b>